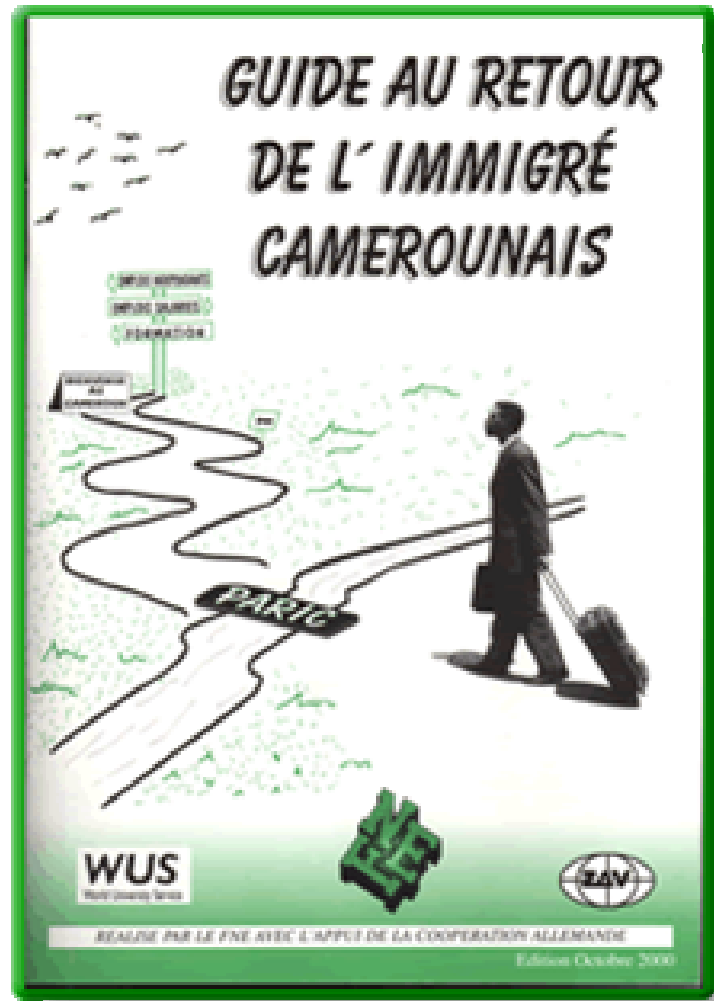


## Guide au retour de l'immigré Camerounais



## Sommaire

- MOT DU DIRECTEUR GENERAL DU FNE
  
- **PARTIE I**
- **Généralités**
- **PRESENTATION DU CAMEROUN**
- 1.1. Organisation administrative
- 1.2. Population
- 1.3. Potentialités de l'économie camerounaise
- 1.4. Les indicateurs macroéconomiques
  
- **PARTIE II**
- **REINTEGRATION - Démarche à suivre**
- 2.1. AU DEPART DU PAYS D'ACCUEIL (Cas de l'Allemagne)
- 2.1.1. Equivalence des diplômes ou des qualifications
- 2.1.2. Rapprochement auprès de l'Ambassade du Cameroun
- 2.1.3. Déclaration de son départ
- 2.1.4. Résiliation des contrats
- 2.1.5. Pension retraite
- 2.1.6. Transport retour et prestations des Institutions d'assistance
  
- 2.2. L'ARRIVEE ET LA REINTEGRATION AU CAMEROUN
- 2.2.1. Modalités portuaires et aéroportuaires
- 2.2.2. Transport urbain et inter-urbain
- 2.2.3. Préalables à la réinsertion professionnelle
- 2.2.4. Réinsertion professionnelle
- 2.2.5. Marché de l'emploi
- 2.2.6. Réglementation du travail
- 2.2.7. Formalités de création d'entreprise
  
- **ANNEXE**
- - institutions Nationales de placement de la main-d'oeuvre
- - institutions Allemandes de placement de la main-d'oeuvre
- - Liste de quelques institutions et entreprises allemandes au Cameroun
- - Groupements d'affaires au Cameroun
- - Chambres consulaires
- - Liste de quelques Banques et organismes de financement
- - Liste de quelques entreprises importantes au Cameroun
- - Liste des entreprises créées ou dirigées par des anciens d'Allemagne

## **MOT DU DIRECTEUR GENERAL DU FNE**

Le présent guide fait partie de l'éternel souci du FNE, de mettre à la disposition de tous les camerounais et surtout de l'étranger, le maximum d'informations pour faciliter leur réinsertion dans leur pays.

Cette facilitation passe par une meilleure maîtrise, avant leur départ, de l'environnement physique, institutionnel, social et économique du Cameroun.

Cette publication, fait suite au programme d'appui au retour des immigrés camerounais que nous conduisons depuis bientôt deux ans, avec nos partenaires allemands que sont la Word university Service (WUS) et la Zentralstelle Für Arbeitsvermittlung (ZAV). Nous voulons ici remercier pour leur appui financier et technique pour la réalisation de cet ouvrage.

Nous l'avons voulu le plus général et le plus indicatif possible, il reste bien entendu conseillé à tout candidat au retour de compléter et approfondir son niveau d'information auprès de ses proches, d'autres publications sur le Cameroun, ou toute autre source disponible dans nos représentations diplomatiques.

Nous espérons qu'il vous sera utile et rendra plus aisé votre réinsertion dans votre pays.

MOUTE à BIDIAS Camille.

# **PARTIE I**

## **Généralités**

### **PRESENTATION DU CAMEROUN**

#### **1.1. Organisation administrative**

Le Cameroun est un pays démocratique, un Etat unitaire décentralisé dont le peuple détient, par le vote, le pouvoir politique. L'âge de vote est fixé à vingt ans.

L'organisation administrative comporte quatre types de circonscriptions

- Le district, dirigé par un chef de district;
- l'arrondissement, dirigé par un sous-préfet
- le département, dirigé par un préfet;
- la province, dirigée par un gouverneur.

Le Cameroun compte en tout dix (10) provinces, cinquante-huit (58) départements, cent quatre vingts (180) arrondissements et trente (30) districts.

Le réseau routier est long de 64 000 km avec 4 000 km de routes bitumées.

Le chemin de fer quant à lui relie les villes de Yaoundé, Ngaoundéré, Douala, Nkongsamba et Kumba via Mbanga.

<b>Liste des dix provinces et leur Chef-lieu</b>	
<b>PROVINCE</b>	<b>CHEF-LIEU</b>
ADAMAOUA	Ngaoundéré
CENTRE	Yaoundé
EST	Bertoua
EXTREME-NORD	Maroua
LITTORAL	Douala
NORD	Garoua
NORD-OUEST	Bamenda
OUEST	Bafoussam
SUD	Ebolowa
SUD-OUEST	Bués

Sur le plan politique, le Cameroun a un régime démocratique multipartiste depuis 1990. Il existe plus de cent trente (130) partis politiques reconnus dont sept (7) représentés à l'Assemblée Nationale. Le Cameroun a depuis 1992, voté et adopté une nouvelle

constitution à régime présidentiel délimitant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le Président de la république, élu au suffrage universel pour sept ans renouvelable une fois, nomme un Premier Ministre qui est Chef de Gouvernement.

## 1.2. Population

La population du Cameroun est estimée aujourd'hui à près de 16 millions d'habitants pour une superficie de 475 442 km<sup>2</sup>, soit une densité d'environ 30 habitants/km<sup>2</sup>.

Les grandes caractéristiques de cette population sont :

- une forte proportion des jeunes (70% de la population ont moins de 30 ans)
- une prédominance des femmes (51% de la population)
- une forte urbanisation depuis les dix dernières années (de moins de 38% en 1987, le taux d'urbanisation se situe à près de 47% aujourd'hui).

Ici, l'on dénote un fait remarquable: plus de 78 % de la population vivent dans 26 villes comptant plus de 50000 habitants.

Des dix provinces, celle de l'Extrême-Nord reste la plus peuplée (plus de 16% de la population totale).

Sur le plan religieux, le Cameroun reste très diversifié avec des chrétiens, des musulmans, et des animistes qui se côtoient de manière harmonieuse.

## 1.3. Potentialités de l'économie camerounaise

*Le Cameroun offre d'énormes potentialités dans plusieurs secteurs. C'est ainsi que l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt et le tourisme, présentent de nombreuses opportunités d'investissement comme le montrent les tendances ci-après :*

### a) Agriculture

#### **Bonne tenue de la production des cultures d'exportation.**

L'agriculture camerounaise repose sur une vaste diversité de produits de rente qui sont le café, le cacao, le coton, le palmier à huile, l'hévéa, le thé, la banane, etc...

Les cours mondiaux de ces produits sont en constante fluctuation tantôt en hausse, tantôt en baisse.

La production des autres cultures de rente est en légère progression.

De nombreuses autres cultures sont développées tant à l'exportation que pour les marchés locaux et de la sous-région de l'Afrique centrale. C'est le cas notamment de La pomme de terre, la tomate, l'ananas, la mangue. l'oignon, l'ail, la carotte. la salade, les fleurs, la

papaye, le haricot, etc

Cette liste n'est pas exhaustive et de nombreuses autres cultures sont exploitées.

## **b) L'élevage**

L'élevage a fourni plus de 4% du PIB en 1994/95.

Avec son climat et son relief, ainsi que la qualité de son réseau hydrographique et de sa végétation, le Cameroun est une terre de prédilection pour l'élevage.

Les possibilités d'intensification sont réelles grâce à la grande diversité des pâturages qui occupent près de la moitié de la superficie du pays.

L'effectif des bovins, estimé à près de (cinq) 5 millions de têtes est géré par des éleveurs de plus en plus sédentarisés qui associent l'agriculture à leurs activités. L'élevage des porcs se concentre dans la zone des hauts plateaux de l'Ouest et reste essentiellement traditionnel. Près des centres urbains s'établit un élevage semiintensif de pondeuses et de poulets de chair.

En 1994/95, le PIB provenant de l'élevage est estimé à 170 milliards de francs cfa.

## **c) pêche**

la production de poissons est estimée à environ 100.000 tonnes par an.

Le secteur industriel fournit 20% de cette production.

Les 80% restants sont produits par le secteur artisanal. La consommation du poisson est plus importante que la consommation de viande. On estime que le secteur de la pêche génère environ 240.000 emplois au Cameroun.

## **d) Forêt**

Les exportations de grumes ont plus que doublées en six ans La forêt couvre 40 % du territoire camerounais, soit environ 22,5 millions d'hectares dont 17.5 millions exploitables économiquement. Le secteur forestier représente 10% de l'activité du secteur primaire et contribue pour plus de 4% au produit Intérieur Brut.

Il assure 12% des exportations et emploie directement plus de 25.000 personnes.

## **e) Industrie**

L'activité industrielle couvre 20 branches principales qui sont :

- Travail de grains et production de farine
- Transformation des produits d'origine agricole
- Boulangerie et pâtisserie
- Autres produits alimentaires
- Fabrication de boissons
- Fabrication de cigarettes et tabacs

- Industrie du textile et confection
- Fabrication des chaussures et industrie du cuir
- Industrie du bois
- Fabrication de papiers, articles en papiers d'imprimerie
- Industries chimiques et fabrication de produits chimiques
- Raffinage de pétrole
- Industrie du caoutchouc et fabrication d'articles plastiques
- Fabrication de matériaux de construction
- Industries métallurgiques de base
- Fabrication d'appareils mécaniques, électriques et métalliques
- Construction de matériels de transport
- Autres industries manufacturières
- Production transport et distribution d'e au. d'électricité et de gaz
- Industries manufacturières.

#### **f) Commerce extérieur**

Les échanges entre le Cameroun et le reste du monde ont connu depuis 1992 une forte évolution en valeur. Ainsi, le niveau des exportations est passé de 487 milliards

à 1085 milliards de 1992 à 1997, soit une augmentation de plus de 120%. Dans le même temps, le niveau des importations était multiplié par 2,6 et le flux réel (en volume) des échanges n'affichait qu'une légère variation.

L'évolution croissante du commerce extérieur est consécutive aux effets mécaniques de la dévaluation du franc CFA de janvier 94.

En ce qui concerne les orientations géographiques des échanges du Cameroun, plus de 75% des exportations sont destinées aux pays de l'Union européenne contre seulement 9% aux pays africains. Par ailleurs, 56% des importations viennent des pays européens, 16% des importations camerounaises, provenant de l'Afrique.

#### **g) Tourisme**

Le Cameroun dispose de potentialités touristiques certaines Diversités culturelles, multiplicité des paysages, richesses de la faune ,, Ainsi, de par son visage pluriel, plusieurs formes de tourisme sont possibles au Cameroun. Il dispose d'infrastructures d'accueil de luxe avec une capacité hôtelière de plus de 550 établissements dont 14 sont classés.

### **1.4 – Les indicateurs macroéconomiques**

<b>Agrégats</b>	<b>1997/98</b>	<b>1998/99</b>	<b>1999/2000</b>
Produit Intérieur Brut (PIB) Nominal (en milliard FCFA)	5435	5709	6382

PIB arhabitant (FCFA)	268.150	315.162	340.055
Taux de croissance du PIB (en termes réels)	5%	4,4%	4,2%
Taux d'inflation	3,9%	3,1%	2,0%
Epargne intérieure (en milliard FCFA)	1160,2	1095,2	1426,1
Epargne nationale (en milliard FCFA)	857,5	805,8	1142,8
Taux d'épargne national (% du PIB nominal)	15,8%	14,1%	17,9%
Taux d'investissement (% du PIB nominal)	11,4%	11,5%	13,0%
Exportations (FOB) (en milliard FCFA)	1140,8	1009,0	1321,9
Importations (FOB) (en milliard FCFA)	145,0	855,0	970,7
Solde de la balance commerciale (en milliard FCFA)	295,8	154,0	351,2
Encours de la dette publique (y compris arriérés) (en milliard FCFA)	3425,4	3587,6	3765,5
Crédit à l'économie (en milliard FCFA)	515,0	567,5	650,9
Crédit net du système monétaire de l'Etat (en milliard FCFA)	419,4	444,7	341,4
Recettes totales de l'Etat (en milliard FCFA)	847,70	838,20	1085,90
Dépenses totales de l'Etat (en milliard FCFA)	855,20	946,20	1097,50
Masse salariale de l'Etat	259,20	274,70	294,10



(en milliard FCFA)			
--------------------	--	--	--

Source: Bulletin BEAC N° 70 - Avril 2000

## **PARTIE II**

### **REINTEGRATION**

**- Démarche à suivre -**

#### **2.1. AU DEPART DU PAYS D'ACCUEIL (Cas de l'Allemagne)**

##### **Les six étapes préparatoires du retour**

*Le départ définitif de l'Allemagne pour le Cameroun se prépare dès son arrivée en Allemagne. Cette préparation passe par un certain nombre de formalités que nous pouvons regrouper en six étapes :*

##### **2.1.1. Equivalence des diplômes ou des qualifications**

L'équivalence se fait auprès de la "Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen", dont voici l'adresse

**LenestraBe 6 53113 Bonn ou Postfach**

**2240, 53012 Bonn**

**Téléphone: (49) 228 501-0**

**Fax : (49)228 501 229**

Les diplômes ou les qualifications allemands sont à faire parvenir à l'adresse ci-dessus. Il est important de préciser dans une demande le souhait d'obtenir une équivalence en mentionnant son pays d'origine. Une attestation de votre diplôme ou de vos qualifications en français ou en anglais vous sera délivrée ayant une équivalence avec les diplômes ou qualifications de l'enseignement supérieur en France ou en Angleterre. Cette attestation est à photocopier et à faire certifier auprès de l'Ambassade du Cameroun en Allemagne.

##### **2.1.2. Rapprochement auprès de l'Ambassade du Cameroun**

- Prendre attache avec le chargé culturel de l’Ambassade.
- Déposer une demande de certificat de déménagement accompagnée d’une liste de tous ses effets pour exonération de certaines taxes au port ou à l’aéroport.

Ambassade du Cameroun  
Rheinallee 76  
53.173 Bonn 2  
Téléphone : (49) 228 3560 38  
Fax.: (49) 228 3590 58

### **2.1.3. Déclaration de son départ**

Elle se fait au poste de police de votre quartier et suppose que les résiliations nécessaires ont déjà été réalisées. Pour ceux qui disposent d’un permis de conduire allemand ils sont considérés comme titulaires du permis international.

La déclaration du départ se fait une à deux semaines avant la date de son départ pour le Cameroun. Vous aurez l’adresse du “bureau étranger” le plus proche en vous renseignant auprès de votre mairie.

### **2.1.4. Résiliation des contrats**

Les résiliations des contrats de loyer, de téléphone, de l’assurance santé, des abonnements, parfois des banques sont à effectuer avant le départ.

- **La banque**  
Un entretien avec son conseiller à la banque environ six mois avant le départ, est nécessaire. La résiliation se fait le plus souvent sans complication.
- **Les abonnements**  
Fn métro. S-Bahn. bus, tramway, train, pour les journaux, les résiliations se font en général un an avant le départ pour le Cameroun. Une demande signée doit être déposée par soi-même à l’agence concernée ou adressée à l’agence par une lettre recommandée. Pour plus de sécurité, il importe de faire connaître à sa banque la date d’arrêt définitif de virement en ce qui concerne les abonnements.
- **L’assurance santé**  
La résiliation de l’assurance santé se fait, en général un mois avant le départ pour le Cameroun, par une demande signée précisant l’éventuel départ au pays natal. ainsi que la date de départ. Elle se réalise le plus souvent très rapidement et peut aussi se faire à moins d’une semaine du départ.

- **Le Téléphone**

La résiliation se fait ici aussi par une demande signée et adressée au distributeur de communication concerne (Telekom, etc). Elle peut se réaliser une ou deux semaines avant le départ pour le Cameroun.

- **Le loyer**

Si vous habitez la cité universitaire, la demande de résiliation est à présenter auprès des responsables de cette cité.

Pour ceux habitant hors du campus universitaire, il faudra adresser sa demande de résiliation au bailleurs ou auprès de l'entreprise qui a mis à votre disposition un appartement, de préférence, (6) six mois avant votre départ.

### **2.1.5. Pension retraite**

Tout Camerounais ayant travaillé officiellement a été obligé de payer l'assurance pension. Cette assurance appelée "Rentenversicherung" est récupérable deux ans après l'arrêt définitif de travail en Allemagne. Avant son départ pour le Cameroun. il est préférable de contacter personnellement un conseiller de la caisse d'assurance sociale soit du Landesversicherungsanstalt, soit du Bundesversicherungsanstalt für Angestellte à l'adresse suivante :

**Hauptverwaltung**

**Ruhrstrasse 2**

**10704 Berlin (Wilmersdorf)**

**Téléphone : (49) 30 865-1**

**Fax.: (49) 30 86527240**

### **2.1.6. Transport retour et prestations des institutions d'assistance**

Pour alléger les problèmes financiers qui s'accumulent au moment du retour définitif au Cameroun, il est nécessaire d'entrer en contact avec les organismes d'assistance au retour, tels que la ZAV, la WUS, le CIM, ou des organismes religieux. Les deux premiers organismes offrent par le biais du Programme de Réintégration PARIC en partenariat avec le FNE, une gamme de prestations. Ce contrat devra se faire beaucoup de temps avant son départ. (au moins 3 mois).

- **a) CIM**

Centrum fOr Internationale Migration und Entwicklung (CIM) est un comité de coopération entre la GTZ, société allemande de coopération technique. et le bureau de placement de la main-d'œuvre ZAV. Il travaille dans le cadre de la ligne politique de développement du gouvernement fédéral allemand et gère deux

programmes d'insertion professionnelle relatifs aux ressortissants des pays en voie de développement :

- Le Programme d'Intégration des Experts nationaux par lequel les émigrés rentrant dans leur pays reçoivent un appui financier pour leur faciliter leur réintégration au pays natal.
- APA-Programme ou Programme d'équipement de la main-d'œuvre qualifiée en coopération avec la World University Service.

▪ **b) WUS**

La World University Service (WUS) est une organisation non gouvernementale internationale. Présente dans plus de 50 pays dans le monde, elle est considérée comme une communauté d'étudiants, d'enseignants et d'employés et est impliquée dans le processus de coopération au développement en relation avec les pays en voie de développement. Son champ d'action se présente en deux volets

- L'aide pour le retour au pays natal Conseils et documentation.

- APA Programme- ou programme d'équipement.

Programme conduit en partenariat avec la CIM et visant à munir les employés qualifiés, ressortissants d'un pays en voie de développement, d'outils de travail convenables pour une meilleure mise en application de leurs connaissances dans leur pays.

▪ **c) ZAV**

La Zentralstelle für Arbeitsvermittlung (ZAV) est le bureau de placement de la main d'œuvre allemand chargé de l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi. Son appui aux ressortissants des pays en voie de développement se concentre sur

- Les conseils pour l'insertion professionnelle au pays natal

- le financement du transport retour (transport personnel et effets), la demande doit leur être adressée bien avant la date de départ;

- l'aide financière à la réintégration en terme de subvention salariale.

## **2.2. L'ARRIVEE ET LA REINTEGRATION AU CAMEROUN**

*Tout Camerounais de retour parmi les siens est généralement le bienvenu. Dès son arrivée à l'aéroport, il doit commencer à s'habituer à un nouveau contexte par rapport à celui laissé il y a sans doute quelques années. Il est donc indispensable de connaître un certain nombre de pratiques et de règles qui sont indiquées ci-après*

### **2.2.1. Modalités portuaires et aéroportuaires**

Tout immigrant, national ou étranger, est soumis à un contrôle de police et douanier lors de son entrée au Cameroun. A cet effet, les papiers à présenter pour le contrôle de police sont :

- Le passeport
- le carnet de vaccination.

Ensuite arrive la phase d'identification des bagages. L'on peut soit charger un bagagiste de la récupération des effets sur le tapis roulant ou s'en occuper soi-même.

**«Ne pas oublier de bien conserver ses talons de bagages».**

Après la récupération de ses effets, vient le passage au contrôle douanier.

Ce contrôle a un double but : d'abord de vérifier si les effets sont effectivement les vôtres, ensuite prélever les droits de douane sur les marchandises ne pouvant être considérés comme effets personnels.

*«Ne sont donc exemptés des taxes douanières que les effets personnels usagés».*

**N.B.** Dans le cas des appareils, la présentation d'une facture datant de plus de six mois est obligatoire pour leur considération en tant qu'effets personnels.

C'est au niveau de ce contrôle qu'il faut présenter son certificat de déménagement délivré par les services d'une représentation diplomatique du Cameroun à l'étranger (Ambassade ou Consulat) et comportant la liste de tous ses effets personnels.

#### **Restrictions :**

- Un nombre élevé d'un même article ne permet plus de considérer celui-ci comme effet personnel
- La présentation d'un certificat de déménagement ne signifie pas automatiquement l'exemption des taxes douanières pour tous les effets. Certaines machines (ordinateurs et appareils divers) ainsi que les véhicules ne bénéficient que d'un abattement sur le taux des droits de douane à payer.

Les droits de douane varient d'un article à un autre, cependant ils sont en moyenne de l'ordre de 30% de la valeur (coût et frais). Des articles tels que les produits de beauté et l'alcool par exemple sont taxés jusqu'à 92,90% de droits de douane. Il vaudrait mieux à cause de cela les acheter dans les Duty Free des espaces aéroportuaires.

**N.B.** *Les devises étrangères les plus acceptées sont le Franc Français (FF), le Dollar Américain (\$) et le Mark Allemand (DM).*

Le taux de change du franc Cfa est fixe par rapport au franc français mais très fluctuant par rapport aux autres monnaies; il serait judicieux de consulter certains journaux (Cameroon Tribune par exemple) ou de se renseigner auprès d'une banque.

### **Le fret**

Vous avez aussi la possibilité d'envoyer vos bagages comme colis par fret maritime ou aérien; Dans ce cas, prenez soin de bien conserver la Lettre de Transport Aérien ou Maritime délivrée par la compagnie de transport ou par une société de transit. Contactez à votre arrivée un transitaire qui vous établira une déclaration en douane, modèle D3 (mise en consommation).

Les pièces à joindre sont les suivantes

- Certificat de déménagement,
- factures des objets.

Le dossier constitué est soumis à l'appréciation de l'inspecteur des Douanes qui entreprend alors la visite de la marchandise. A la suite de celle-ci, il vous délivre un bon à enlever (BAC), celui-ci est visé par le Commandant du Bureau de Douanes et les effets peuvent être retirés de la zone fret.

Dans le cas où vous présentez votre certificat de déménagement, vous êtes exonéré des taxes douanières et ne payez évidemment que la session documentaire (entre 7.000 et 20.000 FCFA). Quant aux frais du transitaire ils sont compris entre 20.000 et 25.000 Fcfa.

### **2.2.2. Transport urbain et inter-urbain**

Si la famille ou les connaissances n'ont pas pu vous récupérer de l'aéroport par véhicule personnel, il y a deux autres possibilités pour pouvoir atteindre la ville:

#### **a) Emprunter un Taxi de ville.**

Pour le cas de l'aéroport international de Nsimalen à Yaoundé qui se situe à 22 km de la ville, le montant à payer pour un taxi de ville varie de 3000 à 5000 FCFA selon l'éloignement de votre destination par rapport au centre-ville. Par contre, l'aéroport international de Douala n'étant pas trop éloigné de la ville, le coût du taxi y est moindre. (2000 à 2500 FCFA pour une course du jour ou de nuit).

#### **b) Emprunter un véhicule d'hôtel**

Pour ceux n'ayant pas de famille ou de connaissances dans la ville (aéroport), les hôtels

et surtout les plus importants s'occupent désormais aussi du transfert de leurs clients, les récupèrent ou les déposent à l'aéroport. Rassurez-vous donc que votre hôtel offre un pareil service au moment de la réservation.

### TABLEAU RECAPITULATIF DES TAUX DE TRANSPORT

TAXI DE VILLE	TARIF
Ramassage	150 FCFA*
Course du jour	2000 FCFA/heure
Course de nuit	2500 - 3000 FCFA/heure
DOUALA-YAOUNDE PAR BUS	2500 - 3500 FCFA (durée 3h)
DOUALA- NKONGSAMBA PAR MINI-BUS	1500 - 2500 FCFA (durée 2h30)
DOUALA- BAFOUSSAM PAR BUS	3000 FCFA (durée 3h)
YAOUNDE- BAFOUSSAM PAR BUS	3000 FCFA (durée 3h)
YAOUNDE-KRIBI	3000 FCFA (durée 3h)

\* peut aussi être négocié

### TARIF HOTELIER

CATEGORIE D'HOTEL	PRIX MOYEN DES CHAMBRES
*	6 500 FCFA (la nuitée)
**	12 000 FCFA (la nuitée)
***	16 500 FCFA (la

	nuitée)
****	25 000 FCFA (la nuitée)
****	40 000 FCFA (la nuitée)

### Un conseil

*Le Cameroun s'est aujourd'hui lancé avec détermination dans la voie de la lutte contre la corruption. Ainsi, sous aucun prétexte, ne donnez de l'argent à personne qui veuille vous proposer des chemins "hors-la-loi", ni ne payez aucun service qui devrait normalement vous être rendu gratuitement. Le Cameroun est un pays de droits, conformez-vous aux lois et vous serez tranquille.*

*L'attitude générale à adopter lors d'une demande de service, est d'être patient, calme et de s'adresser gentiment et poliment à son interlocuteur.*

### 2.2.3. Préalables à la réinsertion professionnelle

La recherche de l'emploi passe par l'établissement des équivalences des diplômes obtenus à l'étranger. Celle-ci se fait au Ministère de l'Enseignement Supérieur (Direction de l'Enseignement Supérieur). Cette Direction est chargée de:

- l'étude de la comparaison des systèmes universitaires.
- des questions relatives aux niveaux de formation des systèmes universitaires et à l'équivalence des diplômes,
- la mise à jour systématique du fichier des diplômes reconnus.
- la certification des diplômes de l'enseignement.

L'émigrant de retour au pays natal et en quête de reconnaissance de son parchemin se doit donc de constituer un dossier à déposer au service du MINESUP sis au 2, Boulevard du 20 Mai à Yaoundé au Cameroun. Le dossier est constitué de la manière suivante.

- une demande timbrée adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur (objet équivalence des diplômes / attestation de niveau).
- une copie certifiée de diplômes,
- un relevé de notes de la dernière année de formation,
- programme détaillé de son cursus dans le pays d'accueil. (Condition d'entrée dans l'école ou à l'université dans le pays d'accueil).
- copie certifiée de l'acte de naissance,



- photocopie du diplôme antérieur (bac, probatoire ou tout autre diplôme équivalent). curriculum studiorum. matricule d'étudiant, adresses des écoles fréquentées.

Lorsque toutes les conditions sont réunies. la CNE (la commission nationale des équivalences) émet donc son avis sur l'équivalence en question.

#### **2.2.4. Réinsertion professionnelle**

La recherche de l'emploi exige aujourd'hui non seulement un engagement personnel, mais aussi la connaissance des possibilités auxquelles le chercheur d'emploi peut faire recours. Au Cameroun, le chercheur d'emploi peut aujourd'hui s'appuyer sur plusieurs organismes publics ou privés d'appui à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle. Cependant, la politique gouvernementale mise en oeuvre en matière d'emploi a pour instrument privilégié le Fonds National de l'Emploi que nous présentons ci-après.

### **MISSIONS DU FNE**

Créé en avril 1990, le Fonds National de l'Emploi est un organisme à caractère social. Sa principale mission qui est la promotion de l'emploi s'articule autour de cinq axes

- L'accueil et l'orientation des chercheurs d'emploi
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur le marché du travail;
- Le rapprochement des offres et des demandes d'emploi
- La formation professionnelle des chercheurs d'emploi
- L'appui à la création des auto-emplois et des micro-entreprises.

En plus du siège qui se trouve à Yaoundé, le FNE est représenté à travers le pays par 3 agences localisées à Douala, Bertoua et Maroua ; deux autres agences sont en création à Ebolowa et à Limbé.

L'ambition est d'avoir une représentation au moins dans chaque province afin de mieux gérer le marché national de l'emploi.

### **\* LE FNE ET LES CHERCHEURS D'EMPLOI**

Le FNE accompagne les chercheurs d'emploi dans leur itinéraire d'insertion à travers une gamme de services variés

#### **1) L'accueil - orientation**

Tout chercheur d'emploi bénéficie d'un service personnalisé allant de l'accueil à

l'insertion en passant par l'orientation. Nos Conseillers-emploi travaillent avec le chercheur d'emploi pour mettre en exergue le bilan de ses compétences et l'aider à élaborer son projet professionnel pour faciliter sa recherche d'emploi. Il peut par ailleurs bénéficier de Session d'Orientation Approfondies (SOA) et des Appuis Spécifiques Personnalisés (ASP).

## **2) L'insertion - Réinsertion en Emploi-salarié**

De nombreuses mesures sont à la disposition des chercheurs d'emploi.

Ces mesures concernent les TRE (Techniques de Recherche d'Emploi), l'information, la mise en relation, etc.

- - **Séminaires T.R.E** (Technique de Recherche de l'Emploi) Chaque chercheur d'emploi peut bénéficier d'un séminaire gratuit sur les Techniques de Recherches d'Emploi (TRE.) qui lui permettra d'améliorer sa dynamique de recherche.
- - **L'information**  
Le chercheur d'emploi a un accès libre dans les salles d'informations du FNE. Il y trouvera des journaux, des publications, des brochures, des études sur l'emploi, etc.
- - **Mise en relation**  
En réponse aux offres quotidiennes d'emploi en provenance des entreprises, le FNE propose les candidatures des chercheurs d'emploi répertoriés dans sa base de données.

## **3) L'appui à l'auto-emploi et à la micro-entreprise**

Le chercheur d'emploi, attiré par une activité autonome. doué des réelles aptitudes d'entrepreneur et possédant un bon projet peut bénéficier d'une assistance du FNE. Deux formules s'offrent à lui

**L'auto-emploi:** Vous créez votre propre emploi dans une petite activité rémunératrice, avec un apport personnel de 20%. le FNE finance ce type de projet dont le coût total maximum est de 5 millions de FCFA.

**La micro-entreprise :** Vous avez une idée permettant de créer plusieurs emplois pour un coût maximum de 10 millions ; avec un apport personnel de 20%. Le promoteur bénéficie des études, de la formation, du financement, du conseil et d'un suivi.

## **4) Les formations professionnelles**

Tout chercheur d'emploi peut bénéficier d'une formation complémentaire de courte durée elle peut être formelle ou sur le tas. cette formation qualifiante, ciblée sur un métier recherché par les employeurs a pour but de faciliter son insertion dans le marché de l'emploi.

## **5) PARIC, tremplin de l'immigré**

(Programme Spécial pour l'Immigré Camerounais)

- **Objectifs**

Créé dans le but de faciliter la réinsertion socio-professionnelle des camerounais formés à l'étranger, le Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais (PARIC) est un programme spécial de coordination de mesures d'appui à la réinsertion professionnelle entre d'une part le Fonds National de l'Emploi et de l'autre deux partenaires allemands, la WUS et la ZAV. signataires des accords de coopération en octobre 1998.

Il a pour mission :

- Promouvoir la réinsertion socio-professionnelle des immigrants camerounais au Cameroun
- ravitailler les entreprises en personnel hautement qualifié,
- informer le promoteur et le chercheur d'emploi de l'étranger,
- Canaliser le financement des projets.

- **Fonctionnement**

Le principe de base du fonctionnement du PARIC est le volontariat. Ne prend part au programme d'assistance au retour et à la réintégration que le Camerounais désireux de revenir servir son pays, aucune contrainte physique, morale ou de loi n'est imposée au candidat PARIC, l'obligeant à quitter son pays d'accueil.

Le candidat désireux de rentrer au Cameroun et intéressé au PARIC prend contact avec les institutions partenaires WUS et ZAV. Il peut avoir l'opportunité ici de prendre part à un séminaire sur la réintégration au Cameroun organisé par la WUS, lui présentant les possibilités de réinsertion socio-professionnelle s'offrant au Cameroun.

Le bureau de liaison PARIC du Fonds National de l'Emploi se charge de collecter des offres d'emploi auprès des entreprises. Ces offres d'emploi sont envoyées aux institutions partenaires par voie de télécopie et ceux-ci les publient sur Internet ou par affichage. Le candidat intéressé postule à ces offres en envoyant son dossier de candidature à la ZAV, pour transmission au bureau de liaison PARIC du FNE qui le présente à l'employeur. Dans la cas de l'intérêt de l'employeur, un billet d'avion est mis à la disposition du candidat pour qu'il se présente physiquement à l'employeur dans les meilleurs délais (généralement à partir de 3 semaines).

Si le candidat disposait déjà d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans, une subvention mensuelle de réintégration peut lui être accordée pour une durée d'un an (voir prestations ZAV). Le problème d'un équipement adéquat pour le travail à effectuer se posant parfois, tout candidat a la possibilité de postuler pour l'équipement de son poste de travail en vue d'un meilleur rendement (voir prestations WUS).

Le Bureau de liaison PARIC du FNE offre les prestations suivantes :

- Accueil - Information - Conseils
- Orientation - Insertion - Suivi

## **6) Conditions d'enregistrement au FNE**

La Constitution du dossier pour l'enregistrement des chercheurs d'emploi au F.N.E comporte les 4 éléments suivants:

1. le curriculum vitae (de préférence personnalisé, pas standard)
2. la copie du Diplôme le plus élevé
3. la copie de la carte nationale d'identité
4. Deux photos d'identité 4 x 4 récentes et éventuellement des certificats de travail

**N.B.** *Etant conscient que les chercheurs d'emploi sont des démunis et que le FNE est une structure à caractère social aucun frais n'est demandé aux chercheurs d'emploi.*

### **2.2.5. Le marché de l'emploi**

La reprise de la croissance économique enclenché par la dévaluation du Franc Cfa en 1994 a permis une amélioration des activités dans le secteur moderne. Cette reprise des activités s'est traduite par une reprise timide, mais positive de l'emploi à partir de 1994. La croissance des effectifs des salariés du secteur moderne a été régulière depuis 1994 avec un taux de croissance moyen annuel de 2,7% correspondant à une création nette de 33.000 emplois entre 1994 et 1997 dans ce secteur. Cette évolution positive de l'emploi ne s'est pas observée dans tous les secteurs d'activités. Si l'industrie manufacturière connaît, avec l'intensification de l'activité économique dans le secteur privé, une évolution régulièrement positive depuis 1993-1994 (2,55%), la reprise ne s'est observée que bien plus tard dans d'autres secteurs notamment le B.T.P, et l'agriculture d'exploitation. Ce n'est qu'à partir de 1996-1997, que la reprise de la croissance économique s'est traduite dans ces deux secteurs par une création nette d'emploi.

S'agissant du secteur public, l'emploi connaît une baisse avec l'application du plan de réorganisation des effectifs de la fonction publique.

Ce plan a conduit à la mise en retraite anticipée ou le départ volontaire de près de 20.000 fonctionnaires et agents de l'Etat. Les effectifs des cadres contractuels et des agents décisionnaires connaissent une baisse de 10,8% et 16,4% respectivement entre 1996/1997 et 1994/1995, tandis que ceux des fonctionnaires sont restés relativement stables depuis 1994. Cette stabilité est la résultante du gel des recrutements. En 1995, on estime à près de 600.000 le nombre des salariés du secteur moderne, soit environ 9% de la population active. La fonction publique ne représente que 27% de ces derniers, soit un effectif d'environ 165.000. Les emplois non salariés sont en général ceux occupés par les travailleurs indépendants exerçant pour la plupart dans le secteur informel. Ce secteur connaît un essor dans les centres urbains camerounais et concoure à la résorption partielle du chômage. En 1996/1997, on estime à près de 3.700.000 emplois dans ce secteur.

Par ailleurs, le paysage des entreprises camerounaises reste entièrement dominé par les micro-entreprises (employant moins de 6 personnes). Cette catégorie d'entreprise représente plus de 83% des entreprises identifiées dans le cadre de l'enquête sur les

ménages 96 et de plus de 90% des entreprises immatriculées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Le secteur des PME occupe également une place de choix dans cet échiquier. Les statistiques du fichier employeur de la CNPS dénombrent un peu plus de 54000 PME contre 773 grandes entreprises. La répartition des entreprises selon la localisation géographique fait apparaître une forte concentration de ces derniers dans la province du centre et du littoral.

Les statistiques du fichier des employeurs de la CNPS révèlent que 40,7% des entreprises sont localisées dans la province du littoral et 33% dans la province du centre). Selon ces mêmes statistiques, le littoral reste certainement, à cause de sa position stratégique (accès à la mer), le lieu privilégié d'implantation des grandes entreprises alors que le centre est caractérisé par une forte concentration des micro-entreprises.

La répartition des entreprises camerounaises par secteur d'activité montre une forte tertiarisation des activités des entreprises, et ceci quelque soit le type d'entreprise. Sur 63378 employeurs immatriculés à la CNPS, 85.37% révèlent du secteur tertiaire contre 11.24% seulement du secteur industriel. On note indépendamment des sources, une très faible représentativité des entreprises agricoles. Ces dernières représentent en général moins de 5% des entreprises.

Les secteurs qui recrutent le plus sont :

- Le commerce,
- l'agro-industrie,
- l'hôtellerie restauration,
- l'enseignement,
- l'informatique,
- le bois,
- les télécommunications.
- l'audio-visuel,
- l'environnement,
- et tout ce qui a trait à la maintenance et à la réparation.

#### **2.2.6. Réglementation du travail**

Les conditions de travail sont réglementées par le code du travail Loi n°92/007 du 14 Août 1992 et certains de ses décrets d'application ci-dessous ::

- Le décret n° 93/570/PM du 15 Juillet 1993 fixant les modalités de déplacement des travailleurs.

- Le décret n° 93/571/PM DU 15 Juillet 1993 fixant les conditions d'emploi des travailleurs de nationalité étrangère pour certaines professions ou certains niveaux de qualification professionnelle.
- Décret n° 93/572/PM du 15 Juillet 1993 relatif aux entreprises de travail temporaire.
- Décret n° 93/573/PM du 15 Juillet 1993 fixant modalités de prise en charge des frais de voyage et de transport du travailleur déplacé.
- Décret n° 93/575/PM du 15 Juillet 1993 fixant les modalités d'établissement et de visa de certains contrats de travail.
- Décret n° 93/577/PM du 15 Juillet 1993 fixant les conditions d'emploi des travailleurs temporaires, occasionnels ou saisonniers.
- Décret n° 93/099/PM du 17 Février 1995 fixant le SMI
- Les contrats individuels de travail.
- Le règlement intérieur de l'entreprise.

Le code de travail, dans son principe et dans l'objectif d'un redressement économique de notre pays réduit au maximum les contraintes légales afin de laisser jouer les lois du marché, ainsi les rapports entre employeurs et employés se fondent essentiellement sur des critères de productivité et de rendement.

## **LE CONTRAT DE TRAVAIL**

Il en existe trois :

### **- Le contrat de travail individuel**

Il est une convention par laquelle un travailleur s'engage à mettre son activité professionnelle sous l'autorité et la direction d'un employeur, en contrepartie d'une rémunération. Les contrats de travail sont passés librement, ils peuvent être conclus pour une durée déterminée ou indéterminée. Il peut être suspendu ou résilié conformément à la section trois (3) du premier chapitre du code du travail.

### **- Le contrat d'apprentissage**

Il est un accord en vue de donner ou de faire donner une formation professionnelle méthodique et complète à une personne, celle-ci s'obligeant en retour à se conformer aux instructions qu'elle recevra et à exécuter les ouvrages qui lui seront confiés en vue de son apprentissage. Ce contrat doit être constaté par écrit.

### **- Le tâcheronnat.**

Le tâcheron est un sous-entrepreneur qui recrute lui-même la main d'œuvre nécessaire, passe avec un entrepreneur un contrat écrit pour l'exécution d'un certain travail ou la fourniture de certains services moyennant un prix forfaitaire.

## **LA DUREE DU TRAVAIL**

Pour les entreprises des secteurs secondaires et tertiaires 40 heures par semaine.

Pour les exploitations agricoles et assimilées 2400 heures/an (48 heures par semaine maximum). Le repos hebdomadaire est obligatoire, il est au minimum de 24 heures

consécutives par semaine.

## LES SALAIRES

Les salaires sont classés par catégorie et par échelons, le nouveau code du travail ayant aboli les zones de salaires.

### Classification professionnelle nationale type

Catégorie	Responsabilités	Niveau	Salaire moyen mensuel indicatif en Fcfa
1	Ouvrier	Sans diplôme	
2	Ouvrier	Sans diplôme	
3	Employé	CEPE	
4	Employé	CEPE +	60.000
5	Employé	BEPC	80.000
6	Employé expérimenté	BEPC +	95.000
7	Agent de maîtrise	Probatoire	120.000
8	Agent de maîtrise moyen	BAC	150.000
9	Agent de maîtrise supérieur	BAC +	2 200.000
10	Cadre débutant	BAC + 3 min	300.000
11	Cadre expérimenté	BAC + 3 min	500.000
12	Cadre supérieur ou de commandement	BAC + 3 min.	700.000

**NB** L'ancienneté peut conduire à la 10', question de diplôme. 11' ou 12' catégorie sans qu'il soit pour autant question de diplôme

### 2.2.7. Formalités de création d'entreprise

La création d'entreprise au-delà de la mise en oeuvre du projet, passe par des multiples formalités administratives, juridiques, fiscales et sociales. Ces formalités varient selon que votre entreprise est individuelle ou sociétaire. Le tableau récapitulatif suivant présente sommairement les modalités de création d'une entreprise. Cependant pour plus d'amples informations, prendre attache avec la chambre du Commerce d'Industrie et des Mines du Cameroun. Ou consulter les services du Ministère du développement industriel et commercial (MINDIC) à défaut de s'adresser directement à un notaire.

#### ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Services à parcourir	Type de document à obtenir	Document à présenter et frais à payer
Service de greffe du tribunal de 1ère instance de la localité d'implantation	N° de registre de commerce (N0 RC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie CNI</li> <li>- Une demande timbrée 500</li> <li>- Redevance de greffe 5 000</li> <li>- Droit d'enregistrement 20 000</li> <li>- Cinq timbres fiscaux 2 500</li> <li style="text-align: right;">Total = 28 000</li> <li>- Retrait 5 jours après le dépôt</li> </ul>
CDI ( Centre Divisionnaire des Impôts )	Enregistrement du contrat de bail	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'acquitter des 10% du loyer annuel pour les frais</li> <li>- En location verbale: Fiches à remplir en 5 exemplaires dont 3 seront timbrées</li> <li>- En Contrat Bail Fiches à remplir en 5 exemplaires dont 3 seront timbrées</li> </ul>
	Carnet de DIPE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une demande de timbre 500</li> <li>- La liste du personnel</li> <li>- Le certificat d'identification</li> </ul>
	N° de contribuable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certificat d'identification</li> <li>- Photocopie CNI</li> <li>- Frais de 1.500F</li> <li>- Remplir une fiche</li> <li>- Certificat d'identification</li> </ul>
	- Patente (RSI ou RR) - N° du	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le montant de la patente est fixé par l'inspecteur d'impôt sur la base objective du patrimoine de votre entreprise.</li> </ul>



	contribuable TCA (RSL ou RR)	
CNPS	N° d'immatriculation de l'employeur et des employés	Certificat d'identification (SCLFE) - Demande d'immatriculation d'employé retirée à la CNPS fiche d'embauche de chaque employé retirée à la CNPS sa localité et soigneusement remplie.
Inspection du travail	Déclaration du personnel employé	

### ENTREPRISES SOCIETAIRE

Services à parcourir	Type de document à obtenir	Document à présenter et frais à payer
Cabinet de notaire	- Enregistrement et publication des statuts - N° RC - Enregistrement du capital	- Paiement des frais du notaire - Versement de la totalité du capital (SARL) 2% du capital comme frais d'enregistrement - Versement d'une partie du capital (SA) plus 2% du capital comme frais d'enregistrement - Paiement des frais d'enregistrement
CDI ( Centre Divisionnaire des Impôts )	Droit de bail	paiement de 10% du loyer annuel
	carnet de DIPE	Idem que les entreprises individuelles
	- Patente - N° de contribuable TCA - N° d'immatriculation IS	- Déterminer par l'inspecteur des impôts - Certificat d'identification
CNPS	Idem que les entreprises individuelles	Idem que les entreprises individuelles

Ministère concerné par votre activité	Agrément	Chaque ministère a ses procédures
Inspection du travail	Déclaration du personnel employé	
MINDIC	carte professionnelle du commerçant	
Chambre de commerce	Inscription au fichier consulaire	

## ANNEXE

### INSTITUTIONS NATIONALES DE PLACEMENT DE LA MAIN-DOEUVRE

<b>FNE Direction Générale</b> Siège social : Quartier Fouda BP : 10079 Yaoundé Tél. (237) 22 51 81 Fax : (237) 23 53 39 <a href="http://www.gcnet.cm/fne/fne@gcnet.cm">www.gcnet.cm/fne/fne@gcnet.cm</a>	<b>A.D.R.H. CONSEIL</b> (Afrique Développement Ressources Humaines, Conseil) BP : 129 Douala Fax : (237) 43 03 94 <a href="mailto:adrh@camnet.cm">adrh@camnet.cm</a>	<b>ADEA</b> BP : 4012 Yaoundé Tél / Fax : (237) 23 28 81
		<b>Solution R.H.</b> BP : 271 Douala Fax : (237) 42 88 31
<b>American High Tech Services</b> PO Box 3692 Yaoundé Tél : (237) 31 04 34	<b>INTERIMA</b> BP : 1641 Yaoundé Tél : (237) 30 02 13 Fax : (237) 30 62 97	<b>Europe Afrique Interim Sarl</b> Yaoundé Tél : (237) 30 86 37

**INSTITUTIONS ALLEMANDES DE PLACEMENT DE LA MAIN-OEUVRE**

<p><b>CENTRE FÜR INTERNATIONALE MIGRATION UND ENTWICKLUNG</b> Barckhausstrasse 16 D -60325 Frankfurt / Main Tél : +49 69 / 7991 21 19</p>	<p><b>DEG - Deutsch Investitions-und entwicklungsgesellschaft mbh</b> Postfach 45 03 40 D - 50878 Tél +49 221 / 4986-476 <a href="mailto:startup@deginvest.de">startup@deginvest.de</a></p>	<p><b>ZENTRALSTELLE FÜR ARBEITSVERMITTLUNG BARCKHAUSSTRASSE 12-14</b> D-60325 Frankfurt am Main Tél + 49069 / 7111-0 Fax : 069 / 7111-540 <a href="http://www.zav-reintegration.de">www.zav-reintegration.de</a></p>
<p><b>DIENSTE IN ÜBERSEE Arbeitsgemeinschft evangelischer Kirchen In Deutschland e. V.</b> Postfah 10 03 40 70747 Leinfelden- Echterdingen Tél : (0711) 79 8960 Fax : (0711) 79 89-123 <a href="mailto:dienste@geod.geonet.de">dienste@geod.geonet.de</a></p>	<p><b>Büro :</b> Nikolaus-Otto-StraBe 13, 70771 Leinfelden- Echterdingen</p>	<p><b>WUS - World University Service Deutsches Komitee e.V</b> Goebenstrasse 35 D 65195 Wiesbaden Tél : +49 611 / 944 60 51 Fax : +49 611 / 44 64 89 <a href="http://www.tu-darmstadt.de/wusgermany">www.tu- darmstadt.de/wusgermany</a> <a href="mailto:wusgermany@aol.com">wusgermany@aol.com</a></p>

**Liste de quelques institutions et entreprises Allemandes au Cameroun**

<p><b>AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE</b> BP : 1160 Yaoundé Tél. (237) 21 00 56 20 05 66 Fax : (237) 20 73 13</p>	<p><b>CONSULTAT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE</b> <b>Douala</b> Tél : (237) 42 86 00 42 62 76</p>	<p><b>GESELLSCHAFT FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT (GTZ)</b> BP : 7814 Yaoundé Tél : (237) 21 23 87</p>
---	---	---

<b>INSTITUT GOETHE</b> BP : 107 Yaoundé Tél : (237) 22 35 77 Fax : (237) 23 38 77	<b>TRAPP</b> BP : 5803 Yaoundé Tél : (237) 20 38 26 Fax : (237) 20 00 94	<b>DED (DEUTSCHER ENTWICKLUNGSDIENST)</b> BP 44 Yaoundé Tél : (237) 21 30 40 Fax : (237) 21 48 14
<b>SIEMENS</b> BP 1398 Yaoundé Tél : (237) 30 49 22 Fax : (237) 30 32 94	<b>WEINER &amp; TRACHTE</b> BP : 6258 Yaoundé Tél / Fax (237) 22 31 42	<b>SOS KINDERDORF</b> BP 12196 Yaoundé Tél : (237) 22 23 29 Fax : (237) 22 23 30
<b>STRAUSS</b> BP 20206 Yaoundé Tél : (237) 22 12 18	<b>TAG AUTOMOBILE</b> BP : 6378 Yaoundé Tél / Fax (237) 22 95 75	<b>SCHLUMBERGER</b> BP 5399 D T : (237) 43 00 56 / 43 09 32 43 10 54 / 43 03 28
<b>SCHNEIDER</b> 166, rue de l'Hôtel de ville BP 12087 Douala Tél : (237) 43 38 84 42 69 30 Fax : (237) 43 11 94 <a href="mailto:schneider@camnet.cm">schneider@camnet.cm</a>		

### Groupement d'affaires au Cameroun

<b>GICAM</b> <b>(Groupement interprofessionnel du Cameroun)</b> BP : 289 Douala Tél : (237) 423141 Fax : (237) 426499	<b>SYNDUSTRICAM</b> <b>(Syndicat des industriels du Cameroun)</b> BP: 673 Douala Tél (237) 42 56 16
---	--

### Chambres consulaires

<b>CHAMBRE DE COMMERCE DESMINES</b>	<b>CHAMBRE D'AGRICULTURE</b>
---	----------------------------------

<b>ET DE L'INDUSTRIE</b> BP:36 Yaoundé Téléphone (237) 22 0155 Fax: (237)228771	BP: 287 Yaoundé Téléphone (237) 22 04 63
--	---

### LISTE DE QUELQUES BANQUES ET ORGANISMES DE FINANCEMENT

<b>AMITY BANK</b> BP:2705 Douala Tél (237) 43 20 55 Fax : (237) 4320 46	<b>STANDARD CHARTERED BANK</b> BP : 3487 Yaoundé Tél (237) 22 68 28 Fax : (237) 22 26 46	<b>CBC BANK</b> BP : 4004 Douala Tél (237) 42 02 02 Fax : (237) 43 38 00
<b>CCEI BANK</b> BP:3487 Douala Tél (237) 42 14 99 Fax : (237) 42 79 02	<b>CITY BANK</b> BP: 4571 Douala Téléphone (237) 42 42 72 Fax: (237) 42 40 74	<b>SGBC</b> BP: 4042 Douala Tél (237) 42 70 04 Fax: (237) 42 87 72
<b>SCB CREDITLYONNAIS</b> BP: 700 Yaoundé Téléphone (237) 20 29 48 Fax: (237) 43 20 46	<b>BICEC</b> BP: 1925 Douala Téléphone (237) 42 29 65 Fax:(237)4241 16	<b>CREDIT FONCIER DU CAMEROUN</b> BP:1531 Yaoundé Téléphone (237) 2352 14 Fax : (237) 23 52 21
<b>FIMACS/C SODECAO</b> Yaoundé Téléphone (237) 30 17 12	<b>FONDS NATIONAL DEL'EMPLOI</b> BP: 10079Yaoundé Téléphone (237) 22 51 81 Fax: (237)235339	<b>HIGHLANDCORPORATION BANK</b> BP:5113 Yaoundé Téléphone (237) 23 92 87 Fax : (237) 23 92 91
<b>PRO-PME</b> BP: 2373 Douala	<b>CAISSE NATIONALE DE</b>	<b>FOGAPE</b> BP: 1591 Yaoundé

Tél (237) 42 31 03 Fax : (237)4231 09	<b>REASSURANCE</b> BP: 4180 Yaoundé Téléphone (237) 22 41 56	Tél (237) 22 42 89 Fax : (237) 2232 74
--	--	---

### LISTE DE QUELQUES ENTREPRISES IMPORTANTES AU CAMEROUN

<b>SNH</b> BP : 955 Yaoundé Téléphone (237) 20 98 60 Fax: (237) 20 98 69	<b>SONARA</b> BP:365 Douala Téléphone (237) 43 03 22	<b>CICAM</b> BP: 7012 Douala Téléphone (237) 40 62 15
<b>LES BRASSERIES DU CAMEROUN</b> BP: 4036 Douala Téléphone (237) 42 9133 Fax: (237) 42 79 35	<b>CAMRAIL</b> Douala Téléphone (237) 42 26 07	<b>GUINNESS CAMEROON</b> BP: 1213 Douala Téléphone (237) 40 15 50 Fax : (237)407182
<b>CAMTEL</b> BP: 2373 Douala Téléphone (237) 42 31 03 Fax: (237)423109	<b>SNH</b> BP: 423 Yaoundé Téléphone (237) 22 44 22 Fax: (237) 231332	<b>SNEC</b> BP: 157 Douala Téléphone (237)4274 71 Fax : (237) 42 29 45
<b>SONEL</b> BP: 4077 Douala Téléphone (237) 42 84 57	<b>SITABAC</b> BP: 1105 Douala Téléphone (237) 42 49 06 Fax: (237) 42 59 49	<b>ALUCAM</b> BP:54 Edéa Téléphone (237) 46 47 48
<b>CIMENCAM</b> Douala Téléphone (237) 39 16 15 Fax : (237) 39 13 77	<b>SOCIETE CAMEROUNAISE DEMOBILES</b> BP: 1684 Douala Téléphone (237) 42 75 37	<b>CDCBOTA - LIMBE</b> BP: 5528 Douala Téléphone (237) 42 49 71 Fax: (237) 42 49 71

	Fax: (237) 42 74 30	
<b>COTCO</b> BP : 3738 Douala Téléphone (237) 43 35 00 42 95 96 Fax : (237) 43 35 82	<b>SOCARTO</b> BP : 5028 Douala Téléphone (237) 42 85 52 Fax: (237) 42 85 52	<b>B.A.T</b> <b>(British American Tobacco)</b> BP: 94 Yaoundé Téléphone (237) 21 08 75 Fax: (237) 20 91 89
<b>SIAC Distribution SNC</b> BP : 12443 Douala Téléphone (237) 39 50 00 Fax : (237) 39 5001		

**LISTE DES ENTREPRISES CREEES OU DIRIGEES PAR LES ANCIENS  
D'ALLEMAGNE**

<b>PHARMACIE LA BALANCE</b> BP: 258 Yaoundé Téléphone : (237) 23 70 74 Dr ZANGNA Marie-Claudine	<b>CENTRE MEDICAL CHARITE</b> BP: 2997 Yaoundé Téléphone : (237) 91 2742 Dr MENE MIAFFO Caroline
<b>PEC - POLY - SERVICE- ENGINEERING CO</b> 2ème étage immeuble shell Yaoundé Téléphone : (237) 22 65 69	<b>ENEX</b> <b>Bureau d'Etudes en Energie, environnement et gestion des projets techniques</b> BP: 7441 Yaoundé Téléphone : (237) 31 96 64 / 92 02 88 5ème étage immeuble Shell Dr-Ing Joseph TSOGO
<b>(ECO)</b> <b>ENGINEERINGCONSULTING OFFICE</b> Bureau d'Etudes en bâtiment et travaux publics Face pharmacie de l'unité Dr NGOLLÉ MOUSOLE	<b>ETOUDI'S SEMMELWEIS CLINIC</b> BP: 2703 Messa Yaoundé Téléphone : (237)20 18 56 Dr André EDOU
<b>COLLEGE ATANGANA</b>	<b>EDJO'O INGENIERIE SARL</b>

<p><b>ESSOMBA</b> Yaoundé Téléphone : (237) 30 38 32 NGONO ATANGANA Jacques Enseignement Général Secondaire</p>	<p>B.P: I67Yaoundé Téléphone. : (237) 23 06 86 EDJO'O Paul Aimé</p>
<p><b>NOUVELLES INNOVATIONS EN COMMUNICATION</b> Téléphone : (237) 31 89 09 / 31 09 61 HOTOU NICANOR</p>	<p><b>«LE BUFFET»</b> Fast Food - Restaurant Après rond point Nlongkak Pascal AMOUGUI</p>
<p><b>CABINET DENTAIRE DE L'OMNISPORT</b> Téléphone : (237) 21 01 42 / 21 92 21 Dr Edmée ESSOH</p>	<p><b>ATELIER DAFRIG</b> Mécanique Générale Téléphone : (237) 31 94 80 ALO'O MINKOE Etienne Christian</p>
<p><b>WONDERWORLD LEO</b> <b>TOURISTIK</b> Téléphone : (237) 30 67 79 / 93 17 82 Vente de circuits touristiques et consultance Ancien aéroport Yaoundé</p>	<p><b>ASSOCIATION DES ANCIENS D'ALLEMAGNE (AAA)</b> S/C PARIC - FNE BP : 10079 Yaoundé Téléphone : (237) 22 51 80 Fax: (237) 23 41 34</p>

**Rédaction F.N.E**

Avec la participation des membres de l'association des anciens d'Allemagne <A.A.A>

- |                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| - Léopold Jérémie<br>NGOMEZO'O II | - Evelyne MAGULB à<br>BISCENE |
| - Philippe ETOUNDI                | - Serges NGA NDJANA           |
| - Dr. Odette SAMBA                | - Nicanor HOTOU               |
| - Joseph M. NJOCK                 | - Charles MEKOM N.            |